

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 8 février 2018, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
Lot 1 606 239 214, 9 ^e Avenue École Sauvé	D'autoriser l'implantation d'un vestibule d'entrée avec une marge latérale de 4.21m au lieu de 6m;

DONNÉ à Deux-Montagnes, le 17 janvier 2018.

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Greffier et Directeur des services juridiques